

■ ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - (A.M.),
Chartres, succursale de Genève, à Genève, CH-660-
2215000-2, exploitation directe des branches d'assurance suivan-
tes: accidents, maladie, etc. (FOSC du 04.05.2004, p. 7). La suc-
cursale est radiée par suite de renonciation à son agrément
d'assurances et au transfert volontaire de l'intégralité de son
portefeuille suisse auprès d'INTRAS ASSURANCES SA, autre insti-
tution suisse d'assurances agréée.
Journal no 10815 du 15.09.2004
(02459518 / CH-660.2.215.000-2)